



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/12/2023

AFFICHEE LE :

07/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

14 décembre 2023

L’an deux mil vingt trois, le 13 décembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Thierry TAVERNEY À Didier FLAUST, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

MISE À DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION REFAITES VOS JEUX

DELIBERATION N° **DELIB/2023/142**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, la Ville de Mondeville apporte son soutien à des structures en développement ayant un lien étroit avec ses activités. L'association « Refaites vos jeux » est un partenaire de différents temps forts de la ville dont le festival « Jouons ! », rendez-vous de plus en plus important pour le jeu dans la région, et au-delà.

Le projet de « Refaites vos jeux » est de reconstituer des jeux de société à partir de boîtes incomplètes ou de pièces isolées. Cette démarche de réemploi se fait en lien avec la Coop 5 pour 100 dont la ville de Mondeville est sociétaire.

Le porteur de projet souhaite se professionnaliser dans ce projet et cherche un lieu de stockage temporaire pour créer son activité, et ce, notamment, dans la perspective du festival « Jouons ! » prévu le 16 et 17 mars 2024.

Il lui est proposé d'occuper temporairement, en l'état, les anciens locaux de la « bibliothèque pour tous » situés dans l'étage de l'ancien hôtel de ville, à titre gratuit, jusqu'au 31 mars 2024.

Un projet de convention, joint en annexe, a été établi pour préciser les modalités de cette mise à disposition.

Par conséquent,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2144-3,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2111-1 et L. 2121-1 et suivants,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Après consultation de la commission Economie Social et Solidaire, emploi et solidarité du 5 décembre 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'APPROUVER le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public ci-jointe,
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer ce document et tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT